

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2011

Séance régulière du conseil sous la présidence de Madame Thérèse Ménard-Thérroux, mairesse, tenue le 3 octobre 2011 à 19H30 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Monsieur Lionel Roy, conseiller au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Marc Vaillancourt, conseiller au siège no 5
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présent, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 septembre 2011;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Paiement des factures;
- 7.- Compte-rendu des comités :
 - 7.1 – *Conseillers*
 - 7.2 – *Inspecteur en voirie*
 - 7.3 – *Inspecteur en bâtiment et environnement;*
- 8.- Rivière Eaton Nord;
- 9.- Agent de Développement (projet);
- 10.- Pacte rural;
- 11.- Rapport trimestriel;
- 12.- Avis de motion pour l'adoption du règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- 13.- Varia ouvert;
 - 13.1 – *Bac de récupération*
 - 13.2 – *Agent de soutien en loisir*
 - 13.3 – *Internet Haute Vitesse;*
- 14.- Période de questions;
- 15.- Fin de la séance.

2011-117 résolution no 2011-117

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 octobre 2011 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 septembre 2011

2011-118 résolution no 2011-118

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de questions

Aucune question.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2011-10-03, a été remise à tous les membres du conseil

J- Association forestière des Cantons de l'Est:

Adhésion et congrès les 6 et 7 octobre.

2011-119 résolution no 2011-119

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que la municipalité de Newport adhère à l'Association forestière des Cantons de l'Est à \$ 35.00 pour l'année 2011.

ADOPTÉE

2011-120 résolution no 2011-120

Proposé par le conseiller Marc Vaillancourt, appuyé par le conseiller Lionel Roy, il est résolu que Madame Thérèse Ménard-Théroux, mairesse soit autorisée à assister au congrès de l'Association forestière des Cantons de l'Est les 6 et 7 octobre.

ADOPTÉ

M- AstroLab du Mont Mégantic:

Invitation à l'activité La réserve internationale de ciel étoilé, une richesse à préserver, le 13 octobre.

2011-121 résolution no 2011-121

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que Madame Thérèse Ménard-Théroux, mairesse soit autorisée à assister à l'activité de l'AstroLab du Mont Mégantic le 13 octobre prochain.

ADOPTÉE

R- AstroLab du Mont Mégantic:

Relance du projet de lutte contre la pollution lumineuse, et demande une résolution d'appui à la Corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic pour la mise sur pied de la Relance du projet de lutte contre la pollution lumineuse pour la préservation du ciel étoilé : une richesse à sauvegarder (2011-2014)

2011-122 résolution no 2011-122

ATTENDU QUE la corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic est reconnu comme étant le porteur du dossier de lutte contre la pollution lumineuse;

ATTENDU QUE la corporation de l'ASTROLab s'est vu recevoir la demande formulée par des instances municipales de relancer le projet de lutte contre l'éclairage extérieur non conforme à la réglementation existante;

ATTENDU QU'un constat est fait quant à la recrudescence de la pollution lumineuse sur le territoire de la réserve internationale de ciel étoilé (RICE);

ATTENDU QUE cette recrudescence de pollution lumineuse vient menacer le titre de réserve internationale de ciel étoilé;

ATTENDU QUE la corporation de l'ASTROLab a résolu de placer l'application réglementaire au coeur de son action des prochaines années;

ATTENDU QUE la corporation de l'ASTROLab désire mettre en place des actions pour assurer la pérennité de la qualité des travaux scientifiques réalisés à l'observatoire astronomique du Mont-Mégantic;

ATTENDU QUE la corporation de l'ASTROLab souhaite s'entourer de partenaires financiers afin d'assurer la préservation de la reconnaissance de la RICE;

ATTENDU QUE la sauvegarde du ciel étoilé fait partie des préoccupations et objectifs de développement des territoires du Granit, du Haut-Saint-François tout particulièrement et sont contenus dans les PALÉE des deux MRC, les planifications stratégiques et les plans d'action des deux MRC (CLD et/ou SADC), et dans les plans locaux de développement des municipalités de Notre-Dame-des-Bois et de celles de la zone Est de la MRC du Haut-Saint-François (Chartierville, ampden, La Patrie, Lingwick et Scotstown);

ATTENDU QUE la lutte contre la pollution lumineuse s'est inscrit par le passé (2003-2008) et compte encore s'inscrire comme moyen de développement conformément aux objectifs contenus dans le plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

ATTENDU QUE la sauvegarde du ciel étoilé a une incidence indéniable voire directe sur la croissance des retombées économiques de l'astrotourisme dans les MRC limitrophes du Granit et du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la corporation de l'ASTROLab a adopté un plan d'action de lutte contre la pollution lumineuse et de sauvegarde du ciel étoilé 2011-2014;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic fait appel aux instances municipales pour valider le volet de l'application réglementaire dudit plan d'action 2011-2014, son diagnostic et les actions à prendre, et ce à l'occasion d'une rencontre de travail prévue à cette fin le 13 octobre 2011 et réunissant les maires, les directeurs généraux, les inspecteurs municipaux des municipalités des MRC du Granit et du Haut-Saint-François;

il est proposé par le conseiller Lionel Roy, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt et résolu que nous :

- appuyons l'ASTROLab du Mont-Mégantic et reconnaissons l'organisme comme porteur de projet pour la «relance du projet de lutte contre la pollution lumineuse pour la préservation du ciel étoilé : une richesse à sauvegarder», et soutenons ses démarches de Plan d'action 2011-2014;
- souscrivons à la demande de l'ASTROLab du Mont-Mégantic à l'effet d'appuyer ses démarches de recherche de financement auprès des instances municipales, locales, régionales et nationales, de même qu'auprès d'entreprises privées ciblées conformément au Montage financier et budget préliminaires 2011-2014 préparé à cette fin, et ce dans le but de relancer le projet de lutte contre la pollution lumineuse – Phase II (2011-2014) pour la sauvegarde de la réserve internationale de ciel étoilé.

ADOPTÉE

2011-123 résolution no 2011-123

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la correspondance 2011-10-03 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) **Paiement des factures**

La liste des comptes à payer en date du 2011-09-03, a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2011-124 résolution no 2011-124

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseil autorise le paiement d'une somme de 114 771.11 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 3 octobre 2011, selon des disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2011-10-03 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

7) **Compte-rendu des comités**

7.1) **conseillers**

La conseillère Jacqueline Désindes informe qu'elle doit assister à une réunion du comité loisir à la MRC, prochainement.

Le conseiller Marc Vaillancourt donne un résumé des formations auquel il a assisté portant sur la sécurité des patinoires et signalisation des sentiers récréatifs donné par le MMQ.

7.2) **inspecteur en voirie**

Le conseil prend note du rapport déposé par l'inspecteur.

7.3) **inspecteur en bâtiment et environnement**

Le conseil prend note du rapport déposé par l'inspecteur.

8) **Rivière Eaton nord**

La discussion est reportée à une prochaine séance.

9) **Agent de développement (projet)**

Madame la mairesse donne un compte rendu d'une rencontre avec le CLD et le MAMROT. Ceux-ci demandent une rencontre avec les citoyens qui avaient répondu à l'invitation le 13 juillet dernier pour discuter d'une politique de vision dans la municipalité pour les années à venir. La soirée aura lieu le 2 novembre en la salle du Conseil.

10) **Pacte rural**

Madame la mairesse donne les explications.

2011-125 résolution no 2011-125

ATTENDU QUE la Municipalité de Newport déposera en février 2012 un

projet visant l'aménagement des espaces de rassemblements locaux de l'édifice municipal au 1452, route 212, incluant l'aménagement d'une cuisine communautaire;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le Conseiller René Tétreault, appuyé par le Conseiller Marc Vaillancourt et résolu que la municipalité de Newport réserve son solde disponible au montant 50 256.97 \$ dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 à la réalisation de l'aménagement des espaces de rassemblements locaux de l'édifice municipal au 1452, route 212, incluant l'aménagement d'une cuisine communautaire;

ADOPTÉE

11) Rapport trimestriel

Le rapport sur les états comparatif portant sur les revenus et les charges de la municipalité au 30 septembre 2011 est déposé.

12) Avis de motion

La directrice générale informe qu'elle a remis à tous les membres du conseil un projet de règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2011-126 résolution no 2011-126

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marc Vaillancourt à l'effet qu'un règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Newport de la municipalité sera présenté à une prochaine séance en vue de son adoption.

13) Varia ouvert

13.1) Bac de récupération

2011-127 résolution no 2011-127

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la municipalité de Newport procède à l'achat de 50 bacs bleu de 360 litres pour la récupération au coût de 70\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

13.2) Agent de soutien en loisir

2011-128 résolution no 2011-128

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que Madame Thérèse Ménard-Théroux, maire de la municipalité de Newport signe un contrat (résiliable) avec le comité de Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François pour utiliser les services, d'un demi jour / semaine, d'un agent de soutien en loisir.

ADOPTÉE sur division.

13.3) Internet Haute Vitesse

Madame la mairesse donne un compte rendu des activités à ce jour,

14) Période de Questions

Monsieur Yves Théroux pose des questions sur le congrès de l'Association

forestière des Cantons de l'Est et sur les bacs de récupération.

Monsieur Germain Tourigny demande des informations sur les bacs vert et si la municipalité peut offrir les services d'un CACI.

Madame la mairesse répond.

Monsieur Robert Burns demande l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Madame la mairesse répond.

Le Conseiller Jeffrey Bowker suggère que les membres du conseil prennent en considération de faire enlever le cadenas à la barrière du chemin Potter. Une vérification sera faite auprès des propriétaires sur le chemin.

15) Fin de la séance

2011-129 *résolution no 2011-129*

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures 45.

ADOPTÉE

Thérèse Ménard-Théroux, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière